

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

---

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par  
Mme Mauborgne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Avant l'article 12, rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III : « Fin de la captivité d'espèces sauvages utilisées à des fins commerciales »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel